



VILLE ET MÉTIERS D'ART



Le réseau «Ville et Métiers d'Art»

Créé en 1992 à l'initiative d'élus locaux, le réseau « Ville et Métiers d'Art » regroupe 106 collectivités (métropoles, villes moyennes ou petites communes). Les membres de l'association « Ville et Métiers d'Art » partagent la même ambition : favoriser le développement et la transmission de savoir-faire d'exception. Elles s'engagent donc à développer et à promouvoir l'artisanat d'art sur leur territoire.

Les métiers d'art

Situés au carrefour de l'économie et de la culture, les métiers d'art sont marqués par la très grande diversité de leur champ d'activité (verre, céramique, textile, métal, bois, facture instrumentale, restauration du patrimoine bâti...) et de leur profil économique et juridique (artisans, artistes libres, EPV, manufactures telles que Baccarat ou Saint-Louis).

Toutefois, un dénominateur commun les réunit : l'excellence des savoir-faire.

La labellisation des villes

Sont membres de l'association, les communes, les métropoles et intercommunalités titulaires du label « Ville et Métiers d'Art » attribué pour 5 ans, suite à une candidature de leur part qui est examinée par des experts et des professionnels reconnus.

Conscientes du potentiel des métiers d'art pour l'animation économique, touristique, culturelle de leur territoire, les villes détentrices du label s'engagent à :

- ✓ Soutenir l'installation durable des professionnels des métiers d'art sur le territoire, en facilitant notamment l'accès à des locaux adaptés à leurs activités : aménagement d'ateliers-relais, création de pépinières dédiées, mise à disposition d'espaces en centre-ville pour encourager la visibilité et l'ancrage local.
- ✓ Déployer une stratégie de communication et de valorisation des métiers d'art, à travers l'organisation de salons, expositions, projections (films, vidéos), publications, éditions spécialisées et autres événements destinés à sensibiliser tous les publics à la richesse de ces savoir-faire.
- ✓ Renforcer l'attractivité touristique par le développement du tourisme culturel et de savoir-faire, en proposant des visites thématiques, des circuits de découverte, des journées portes ouvertes, des boutiques éphémères, des maisons des arts ou encore des parcours scénographiés en lien avec les offices de tourisme.
- ✓ Encourager la sensibilisation des jeunes générations aux métiers d'art, via des actions concrètes menées dans le cadre scolaire : ateliers pédagogiques, classes dédiées, visites d'ateliers et rencontres avec des professionnels.
- ✓ Soutenir activement la formation dans les métiers d'art, par l'attribution de bourses, l'aide financière à des établissements spécialisés, la création d'écoles techniques ou de centres de formation dédiés, afin de garantir la transmission et l'innovation dans les savoir-faire.

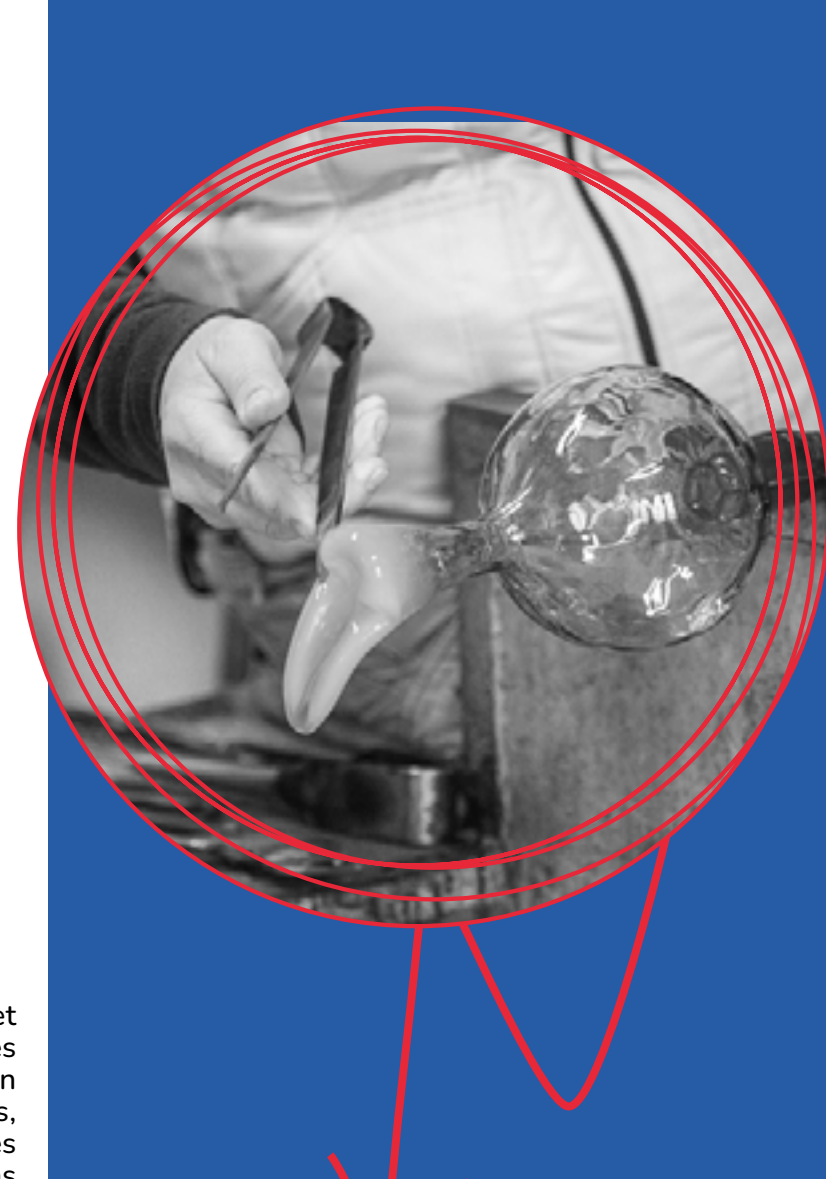
Les outils du réseau

Il faut souligner en premier lieu une réelle connivence chaleureuse et une grande complicité entre les Membres de VMA, tous animés d'un grand militantisme vis-à-vis des métiers d'art.

L'association « Ville et Métiers d'Art » est à l'écoute des villes dès la phase de leur candidature à l'obtention du label, puis à chaque étape de la concrétisation de leurs projets quand elles ont intégré le réseau. Dans cet objectif, elle met à leur disposition divers outils, notamment :

- ✗ des Délégués régionaux chargés d'animer les villes de leur région, d'aider les adhérents sur un plan technique, de mutualiser les bonnes pratiques, de promouvoir le réseau VMA localement,
- ✗ un Centre de ressources (dans l'intranet privé) destiné au partage des bonnes pratiques dans chaque domaine d'action (boutiques éphémères, baux précaires, pépinières, FabLab, salons et marchés dédiés, appels à candidatures, conventions avec des associations...),
- ✗ une Bourse de locaux vides mettant en relation l'offre des villes et les besoins des professionnels des métiers d'art,
- ✗ un site Internet assurant la promotion du label VMA et des villes adhérentes, une newsletter mensuelle grand public relayant toutes les manifestations métiers d'art des villes du réseau, complété par une page Facebook très active, des comptes LinkedIn, Instagram, une chaîne YouTube.
- ✗ des ateliers techniques nationaux et régionaux, moments de rencontre entre élus, chefs de projets professionnels des métiers d'art sur des thématiques comme :
 - les pépinières et ateliers relais en centre-ville,
 - les salons et manifestations dédiés aux métiers - d'art
 - les labels et chartes de qualité,
 - les boutiques collectives ou éphémères,
 - les musées,
 - les produits touristiques...
- ✗ des partenariats avec des structures partageant les mêmes valeurs d'excellence, notamment : l'IS2F, les Entreprises du Patrimoine Vivant (EPV), Ateliers d'Art de France, Les Meilleurs Ouvriers de France, les Chambres Régionales de Métiers et de l'Artisanat, et des associations de villes patrimoniales (Sites et Cités, Petites Cités de caractères, France Patrimoines et Territoires d'Exception...)
- ✗ l'édition d'ouvrages mettant en valeur les collectivités et les gestes et techniques des artisans d'art de nos villes adhérentes,

Si besoin, les collectivités peuvent solliciter l'association pour des missions de conseil et d'accompagnement. Celles-ci sont réalisées, à des budgets très adaptés, par la tête de réseau qui s'adjoint les compétences de consultants réputés sur les sujets métiers d'art et territoires.



L'association «Ville et Métiers d'Art» est administrée par un Bureau issu du Conseil d'Administration:

PRESIDENT

M. Pierre-André PERISSOL,
ancien Ministre, Président de Moulins Communauté
Maire de Moulins

VICE-PRESIDENTS

M. Bernard LEROY,
Président de la Communauté d'Agglomération
Seine-Eure

M. Hervé MARITON,

Ancien Ministre-Adjoint au Maire de Crest

M. Patrick MATHIAS,

Maire de Châtillon-sur-Chalaronne
Vice-Président de la C.C. de la Dombes
Conseiller départemental de l'Ain

M. Jean-Marc SAUVIER,

Vice-Président de la Communauté de Communes Lo-
dévois et Larzac

SECRETAIRE

M^{me} Anne-Sophie MERY-DUEZ,
Adjointe au Maire de Caudry

TRESORIERE

M^{me} Simone TORRES-FORET-DODELIN,
Adjointe au Maire d'Antibes-Juan-Les-Pins

L'organisation du réseau

Elle est représentée par des Délégués régionaux :

Région Auvergne-Rhône-Alpes

M. Patrick MATHIAS,
Maire de Châtillon-sur-Chalaronne

Région Centre Val de Loire

M. Jérôme-Louis TARBOURIECH,
Chargé du Pôle métiers d'art de Saint-Amand-Montrond

Région Grand Est

M. Christian GEX,
Maire de Baccarat
M^{me} Caroline GOMES,
Responsable Artisanat, Ville et Eurométropole de Strasbourg

Région Nouvelle Aquitaine

M. Lucien COINDEAU,
Adjoint au Maire de Saint-Junien
M. Arnaud DEVILLIERS,
Maire de Penne d'Agenais
Mme Jenny MENDLEVITCH,
Directrice de la Vie Publique de Penne d'Agenais

Région Occitanie

M^{me} Régine PESENTI,
Adjointe au Maire de Saint-Quentin-La-Poterie

Région Pays de la Loire

M. Richard BILLET,
1er Adjoint au Maire de Sallertaine
M. Luc ANDRE,
Conseiller municipal de Sallertaine

Région Provence Alpes-Côte d'Azur

M. Dominique RIGHI
Adjoint au Maire d'Ollioules

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR L'OBTENTION DU LABEL « VILLE ET MÉTIERS D'ART »

Avant-Propos

Incarnant à la fois le savoir-faire et la tradition, source d'innovation permanente, les métiers d'art rassemblent toutes les activités consacrées au mieux vivre de l'homme et à la qualité de son environnement.

Pratiquant « L'EXCELLENCE AU QUOTIDIEN », les métiers d'art présentent en effet pour caractéristique essentielle de produire du qualitatif qui, paradoxalement, va se transformer en un quantitatif original, répondant aux aspirations et aux moyens d'un nombre croissant de consommateurs.

Les métiers d'art, par leur double appartenance à la vie économique et culturelle, leur culte de la qualité et du travail bien fait, sont porteurs d'un important message socio-culturel qui doit être largement soutenu et entendu dans le cadre d'une nouvelle politique de l'aménagement du territoire, notamment au niveau des villes.

A été créé un label « VILLE ET METIERS D'ART », support d'une politique de communication et d'échange d'expériences entre les villes détentrices du label et regroupées au sein de l'association « VILLE ET METIERS D'ART ».

Pour bénéficier du label, la ville devra justifier d'un programme d'action et s'engager à entreprendre des actions en faveur des métiers d'art.

Conformément à l'article 2 de la convention portant création du label, ces actions devront notamment consister à :

favoriser l'installation de professionnels des métiers d'art dans la ville, notamment par l'aménagement d'ateliers-relais, la création de pépinières, la mise à disposition de locaux en centre-ville,

organiser des actions de communication et de promotion des métiers d'art : salons, expositions, films, vidéos, éditions...

développer le tourisme culturel : visites et circuits à thème, journées « portes ouvertes », boutiques éphémères, maisons des arts, itinéraires de découverte en liaison avec les offices de tourisme,

favoriser les actions auprès des publics scolaires : ateliers de sensibilisation, classes de métiers d'art, visites d'ateliers d'art...

accompagner les actions de formation des professionnels : octroi de bourses, subvention à des écoles, création d'écoles techniques et de centres de formation.

Le présent dossier est destiné à faciliter la présentation du programme de la ville candidate. Sur chaque thème, il sera précisé :

les actions déjà réalisées : objectifs poursuivis, moyens techniques et financiers mis en œuvre, résultats atteints, les projets au stade pré-opérationnel, c'est-à-dire assortis de leur échéancier et de leur plan financement.

De façon à ne pas alourdir le présent dossier, il est proposé à la collectivité de l'enrichir de documents photographiques, notes techniques, articles de presse. Suivant leur nombre, ils pourront être intégrés au dossier ou mis en annexe.

L'instruction technique des dossiers de candidature sera assurée par des experts, consultants, chefs de projet, bénévoles et extérieurs à l'association, sans lien avec les collectivités membres.



En conséquence, le dossier de candidature est à établir et à adresser par mail à :

Monsieur Pierre-André Périssol
Président de Ville et Métiers d'Art
presidencevma@gmail.com

Madame Charlotte du Vivier-Lebrun
Directrice de Ville et Métiers d'Art
vmadirection@gmail.com

Après acceptation de son dossier par la Commission d'attribution du label, la ville agréée adhère à l'association « VILLE ET MÉTIERS D'ART », auprès de laquelle elle doit s'acquitter d'une cotisation annuelle durant les cinq ans d'attribution du label, lequel peut être renouvelé après examen.



Barème des cotisations annuelles 2025

Cette cotisation est fixée
en fonction du nombre d'habitants de la collectivité.

Moins de 1 000 habitants	200€
de 1000 à 5 000 habitants	300€
de 5 001 à 10 000 habitants	1 000€
de 10 001 à 20 000 habitants	1 600€
de 20 001 à 50 000 habitants	4 800€
de 50 001 à 100 000 habitants	6 400€
Plus de 100 000 habitants	8 000€

Programme d'actions en faveur des métiers d'art

Nom de la collectivité :

Nombre d'habitants :

Département :

Région :

Adresse de la Collectivité :

Nom du Maire/Président :

Téléphone :

Mobile :

E-mail :

Nom du Responsable de Cabinet du Maire ou de l'Assistante du Maire/Président :

Téléphone :

E-mail :

Nom de l'Elu(e) en charge des « métiers d'art » (culture et/ou artisanat et/ou développement économique) :

Fonction :

Téléphone :

Mobile :

E-mail :

Nom du Responsable opérationnel en charge des « métiers d'art » :

Fonction :

Téléphone :

Mobile :

E-mail :

Nom du Responsable de la communication :

Fonction :

Téléphone :

Mobile :

E-mail :

Autres titres et labels obtenus par la collectivité :

Jumelages culturels en faveur des métiers d'art :

Activité ou tradition dominante dans le secteur des métiers d'art :

Appartenance à une Communauté de communes :

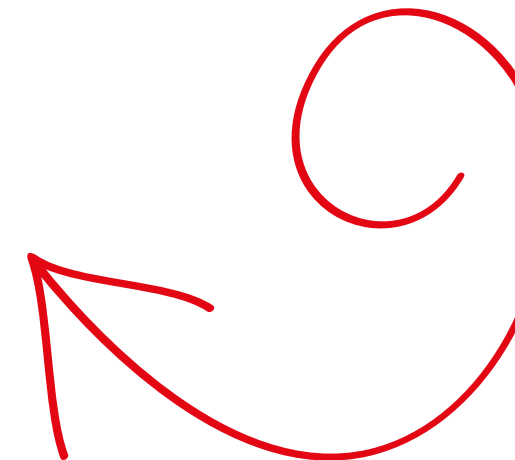
Nom du Président :

Nombre d'habitants :

Appartenance à une Communauté d'agglomération ou Communauté urbaine :

Nom du Président :

Nombre d'habitants :



Dans quelle politique s'inscrit le programme développé en faveur des métiers d'art ?

POLITIQUE ÉCONOMIQUE : création d'emplois et valorisation du tissu d'entreprises métiers d'art.

La commune dispose-t-elle sur son territoire d'entreprises relevant des métiers d'art ?

☐ oui ☐ non Si oui, combien ?

S'agit-il d'entreprises dont l'implantation est ancienne ? ☐ oui ☐ non

Appartenant à quels secteurs d'activité ?

Quel est leur nombre ?

Combien d'emplois représentent-elles ?

Combien d'entre elles ont le label EPV ?

S'agit-il d'entreprises récentes ?

☐ oui ☐ non

Appartenant à quels secteurs d'activité ?

Quel est leur nombre ?

Combien d'emplois représentent-elles ?

Combien d'entre elles ont le label EPV ?

Joindre si possible la liste des entreprises relevant de l'artisanat d'art (voire nomenclature officielle) : entreprises individuelles, TPE/PME, manufactures... avec leurs noms et métiers.

POLITIQUE URBAINE : intégration du programme métiers d'art dans une opération d'urbanisme.

Préciser la nature de l'opération :

☐ restructuration du centre-ville

☐ rénovation d'un quartier ancien ou historique

☐ quartier d'habitation

☐ la ville a-t-elle un musée (musée de société, musée ethnographique, musée de l'industrie) :

POLITIQUE DE COMMUNICATION : renforcement d'une notoriété ancienne et/ou recherche d'une nouvelle image.

Préciser les axes de la communication.

POLITIQUE ASSOCIATIVE

Nombre et objets des associations relevant des métiers d'art :

Nombre de personnes salariées et la subvention de la collectivité à chaque association :

QUELS SONT LES PARTENAIRES DE VOTRE PROGRAMME MÉTIERS D'ART ?

☐ Département

☐ Région

☐ État : préciser les ministères associés au programme :

☐ Commerce et Artisanat

☐ Urbanisme

☐ Culture

☐ Éducation Nationale

☐ Autres :

☐ Europe : préciser le ou les programmes

☐ Chambre de Métiers et de l'Artisanat

☐ Chambre de Commerce et d'Industrie

☐ Partenaires privés (mécénat)

Chapitre 1

Favoriser le développement des métiers d'art dans la ville

Pour chacune des lignes d'action ci-après, préciser les expériences acquises, les projets envisagés, les moyens financiers mis en œuvre.

1.1 Réalisation d'études stratégiques (territoriales et/ou sectorielles).

1.2 Création d'un poste d'animateur «Métiers d'Art» ou d'expert.

1.3 Création d'un pôle de développement à vocation départementale, régionale, voire nationale.

1.4 Accompagnement des entreprises : conseils techniques, juridiques, commerciaux, financiers...

1.5 Aménagement d'ateliers d'accueil, d'ateliers relais...

1.6 Création de pépinières à l'attention de jeunes créateurs.

1.7 Création d'un Fablab.

1.8 Création d'une Maison des Métiers d'Art ou d'une Maison ciblée sur une thématique (ex : vannerie, dentelle, céramique...) : lieu d'information et/ou d'exposition et/ou de vente

1.9 Politique de mise en valeur de l'espace urbain par des créateurs : sculptures, fontaines...

Présentation des actions :

Chapitre 2

Organiser des campagnes d'information et de promotion des métiers d'art

Pour chacune des lignes d'action ci-après, préciser les expériences acquises, les projets envisagés, les moyens financiers mis en œuvre.

2.1. Organisation (ou accompagnement) d'expositions temporaires.

2.2. Organisation (ou accompagnement) de salons, marchés dédiés...

2.3. Organisation (ou accompagnement) de colloques, forum, journées d'étude...

2.4. Organisation (ou accompagnement) de manifestations de prestige s'accompagnant de rencontres (ex. : biennales).

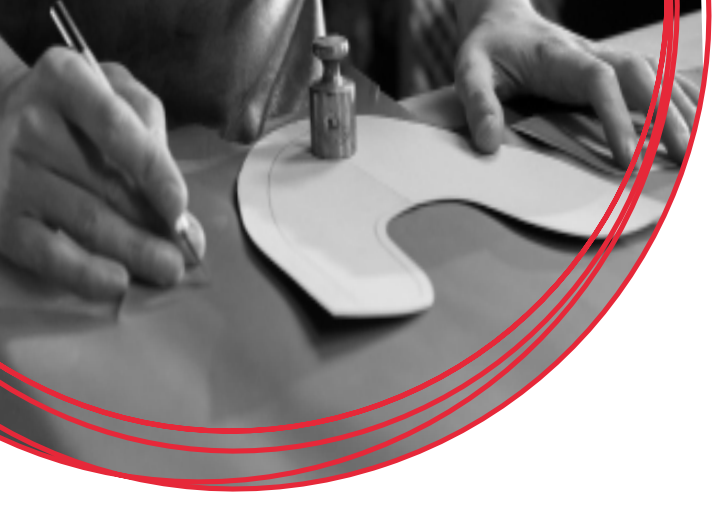
2.5. Présentation des métiers d'art de la ville au sein de différents salons en France et/ou à l'Étranger.

2.6. Échanges d'expositions «clés en mains» avec d'autres villes.

2.7. Participation à des programmes européens de promotion des métiers d'art.

2.8. Édition de supports de promotion : dépliants, guides, répertoires, sites Internet.

Présentation des actions :



Chapitre 3 Assurer la pérennité des savoir-faire

Pour chacune des lignes d'action ci-après, préciser les expériences acquises, les projets envisagés, les moyens financiers mis en œuvre.

- 3.1. Création d'un département métiers d'art à l'intérieur d'un musée de la ville.
- 3.2. Création d'un musée ou d'un site métiers d'art consacré à la conservation et à la transmission d'une branche professionnelle (coutellerie, verre, tissus...).

Chapitre 4 Développer le tourisme culturel

Pour chacune des lignes d'action ci-après, préciser les expériences acquises, les projets envisagés, les moyens financiers mis en œuvre.

- 4.1. Organisation de circuits de visites...
- 4.2. Mise en place d'une signalétique facilitant la découverte des ateliers.
- 4.3. Organisation de «Journées Portes Ouvertes» pour le grand public.
- 4.4. Participation de la ville à la gestion d'une Route culturelle régionale, transrégionale, voire européenne (verre, dentelles, fer...).
- 4.5. Soutien à des entreprises qui veulent développer le tourisme industriel.
- 4.6. Actions en faveur du renouveau de l'objet touristique (produits dérivés).

Présentation des actions :

3.3. Appui à la création d'un atelier musée qui allie une activité de production à un objectif muséographique.

3.4. Actions spécifiques en faveur de métiers d'art rares menacés de disparition.

3.5. Soutien à la réalisation de campagnes photographiques, films, vidéos, produits multimédia : mise en mémoire des savoirs techniques.

3.6. Soutien à la création de photothèques, de banques d'images, de pôles de l'image : un patrimoine de savoirs en images numériques.

3.7. Soutien à l'édition d'ouvrages relatifs à la conservation des savoirs.

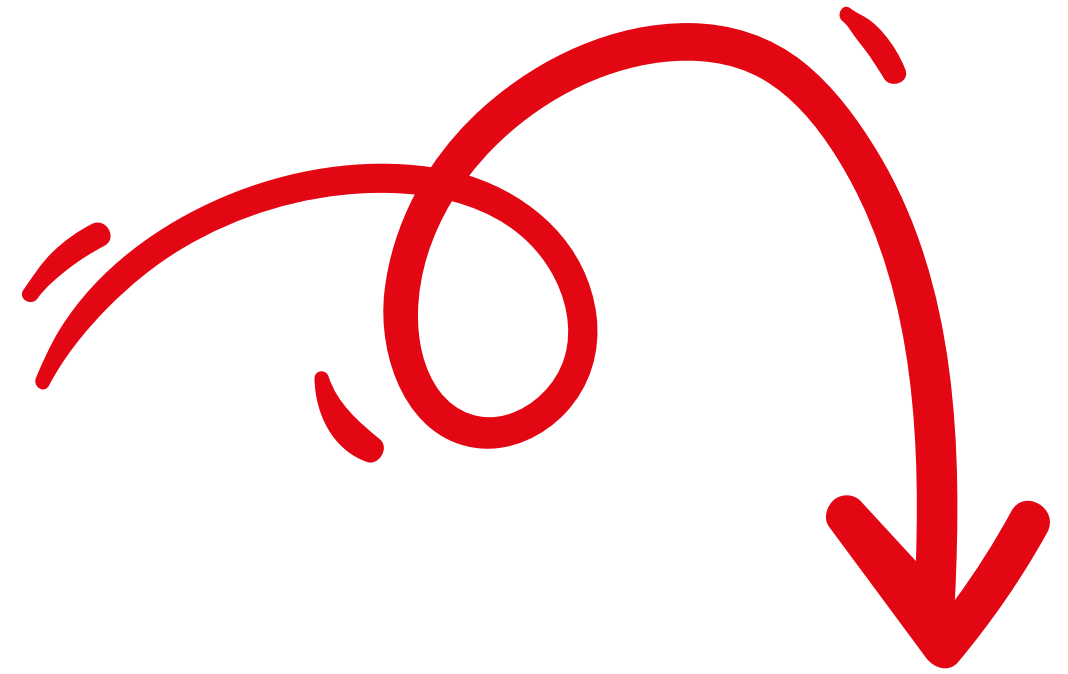
Présentation des actions :

Chapitre 5 Mener des actions de sensibilisation et de formation

Pour chacune des lignes d'action ci-après, préciser les expériences acquises, les projets envisagés, les moyens financiers mis en œuvre.

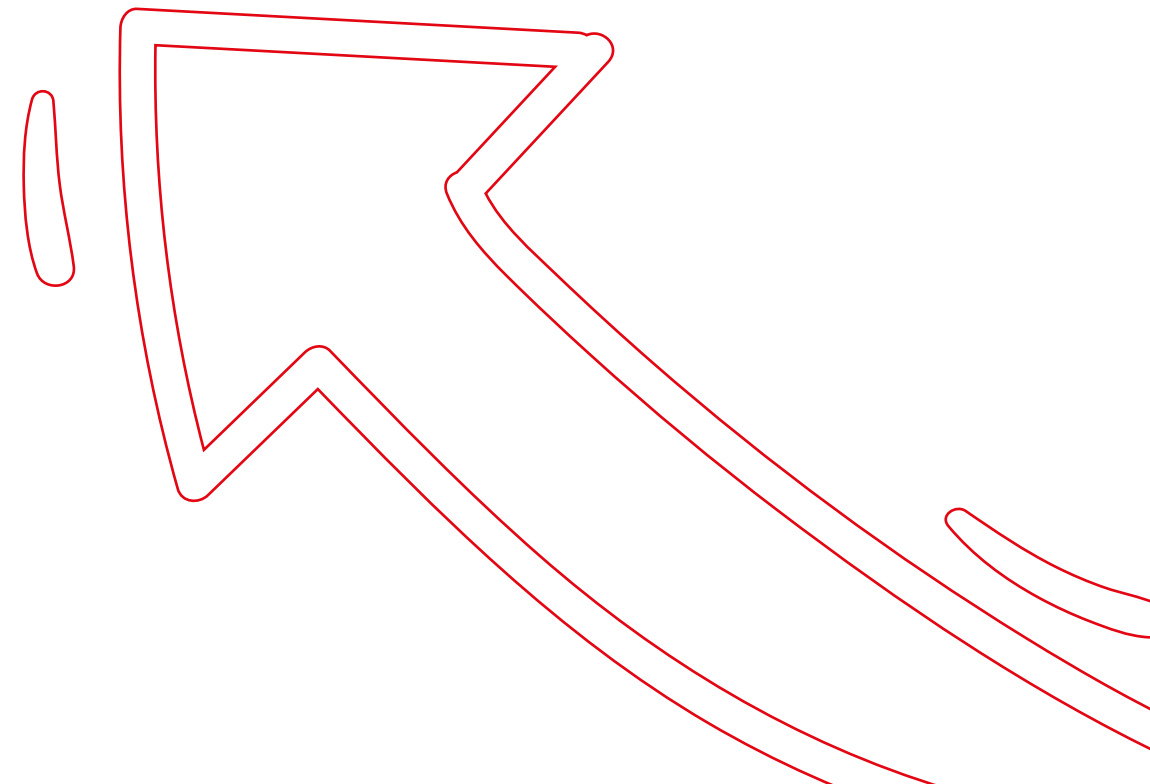
- 5.1. Soutien à des ateliers de sensibilisation aux métiers d'art auprès des publics scolaires (visites d'ateliers, déplacement d'artisans d'art dans les lieux d'éducation)
- 5.2. Participation à l'accueil de classes transplantées métiers d'art.
- 5.3. Organisation de Forum d'information sur les filières de formation propres aux métiers d'art.
- 5.4. Soutien à des établissements de formation publics ou privés
- 5.5. Mise au point de supports pédagogiques (expositions, films, maquettes...)

Présentation des actions :



Les candidats sont invités à joindre en annexes à leur dossier toute pièce utile permettant d'apprécier la qualité et la cohérence de la candidature : éléments photographiques, documents de référence, plans d'action, études préalables, budgets prévisionnels, etc. Il est également demandé de **produire une lettre de motivation, accompagnée d'une décision officielle de la collectivité** actant le dépôt de la candidature, et exprimant l'engagement de la commune dans cette démarche.

L'association Ville et Métiers d'Art remercie la collectivité pour l'attention portée au label et pour son implication en faveur de la valorisation des métiers d'art sur son territoire.





**54 rue Nicolo
75116 Paris
www.vma.asso.fr**